

GLI'AIR

RÈGLEMENT OFFICIEL

Course chronométrée – Parcours Acrobatique en Hauteur

Article 1 – Objet

La course chronométrée consiste à réaliser un parcours défini dans le temps le plus court possible. Toute inscription vaut acceptation du présent règlement.

Article 2 – Conditions de participation

Participation réservée aux personnes de 8 ans minimum répondant aux conditions d'accès du parcours. Les mineurs doivent être accompagnés d'un représentant légal ou disposer d'une autorisation parentale.

Article 3 – Équipement obligatoire

Utilisation obligatoire du baudrier, du système de ligne de vie continue et des gants fournis par Gli'Air. Aucun équipement personnel n'est autorisé sans accord de l'organisateur.

Article 4 – Déroulement

Briefing sécurité obligatoire, départ individuel et passage chronométré sur le parcours désigné.

Article 5 – Règles

Le participant doit rester attaché en permanence, respecter les consignes des opérateurs, effectuer l'intégralité du parcours et préserver le matériel.

Article 6 – Interdictions

Toute tricherie, aide extérieure, contournement d'obstacle ou comportement dangereux pourra entraîner une disqualification.

Article 7 – Classement

Le classement est établi selon le meilleur temps réalisé, après application d'éventuelles pénalités.

Article 8 – Sécurité

L'organisateur peut interrompre ou annuler l'épreuve pour des raisons de sécurité ou de météo.

Article 9 – Responsabilité

Chaque participant reconnaît les risques inhérents à l'activité et s'engage à respecter les consignes de sécurité.

Article 10 – Assurance

Gli'Air est assuré en responsabilité civile. Les participants sont invités à disposer d'une assurance responsabilité civile personnelle.

Article 11 – Droit à l'image

Sauf opposition écrite préalable, les participants autorisent l'utilisation de leur image pour la communication de Gli'Air.

Article 12 – Acceptation

La direction se réserve le droit d'adapter le présent règlement si la sécurité l'exige.

Nom	_____
Prénom	_____
Date	_____
Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »	